

RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ D'APPUI TECHNIQUE DU MÉCANISME RÉGIONAL DE SUIVI DE L'ACCORD-CADRE POUR LA PAIX, LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET DANS LA RÉGION.

NAIROBI, KENYA, 24 JUIN 2013

Introduction

1. Lors de sa première réunion qui s'est tenue le 26 mai à Addis Abeba, en Éthiopie, le Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région (ci-après dénommé « Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération ») a décidé d'établir un Comité d'appui technique (CAT) afin de définir les critères de suivi pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la région des Grands Lacs, Mme Mary Robinson, a convoqué la première réunion du CAT le 24 juin 2013 à Nairobi, au Kenya. Les hauts représentants des pays suivants ont participé à cette réunion¹ : République démocratique du Congo, Afrique du Sud, Angola, Burundi, Ouganda, République du Congo, République unie de Tanzanie, Rwanda, Soudan du Sud et Zambie.

2. La réunion s'est tenue sous la coprésidence du Conseiller spécial de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général de l'ONU, le Sous-Secrétaire général Modibo I. Touré, et du Représentant de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, l'ambassadeur Boubacar Gaoussou Diarra. Le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), Professeur Alphonse D. Ntumba Luaba, le Secrétaire exécutif de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), Dr. Tomas A. Salomão, ainsi que des hauts représentants du Département des Affaires politiques de l'ONU, de la MONUSCO, de la CIRGL et de la SADC ont également assisté à la réunion.

Session d'introduction

3. Les deux coprésidents de la réunion ont souhaité la bienvenue aux membres du Comité suivies de remarques introductives. Lors de son intervention, le Conseiller spécial Touré a transmis le message de l'Envoyée spéciale Robinson, soulignant que la réunion était une étape importante et en appelant au sens de la responsabilité collective des participants pour s'assurer que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération soit véritablement un « Accord de l'espoir » selon les termes de l'Envoyée spéciale. Le Conseiller spécial a relevé avec satisfaction les solides compétences des hauts représentants des signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la

¹ La République centrafricaine a été suspendue par l'Union africaine. Cf. annexe 1 pour la liste des participants.

coopération, présents lors de la réunion, remarquant que ceci reflétait l'importance donnée par les Chefs d'Etat à ce processus. Il a souligné que ce dernier était vraisemblablement l'une des dernières occasions pour trouver une solution à des années de conflit et de violence continues dans l'est de la RDC.

4. Le Représentant de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs a déclaré que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération était le premier accord global et multidimensionnel. Il a noté qu'il était essentiel de générer des dividendes de la paix, comme l'avait illustré la récente visite du Secrétaire général de l'ONU et du Président de la Banque Mondiale. Le Représentant a relevé que le Comité aurait, entre autres, à répondre à deux questions importantes, c'est-à-dire (a) comment articuler les actions du Mécanisme national de suivi et celles du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, et (b) comment créer une plateforme pour les partenaires de la RDC désireux de l'appuyer dans la mise en œuvre de ses engagements. Il a également rappelé que le Mécanisme régional de suivi se réunirait en septembre en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, afin d'adopter les critères de suivi finaux.

5. Dans son intervention, le Secrétaire exécutif de la SADC, le Dr. Salomão, a exprimé le soutien de son organisation au processus dans son ensemble, y compris à travers les contributions de certains de ses Etats-membres à la Brigade d'intervention. Il a engagé le CAT à développer des critères de suivi de façon pragmatique afin de faire la différence avec ce qui avait déjà été fait dans le passé. Le Secrétaire exécutif de la CIRGL, le professeur Luaba a, pour sa part, rappelé que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération était sans doute la dernière chance offerte à la RDC et à la région.

6. Suite à la suggestion du président de séance, l'ordre du jour a été modifié. Les membres du CAT ont alors convenu d'écouter en premier lieu les participants qui avaient préparé des projets de critères de suivi, à savoir la délégation de la RDC, le Secrétariat de la CIRGL et le Bureau de l'Envoyée spéciale de l'ONU. Les participants ont également décidé que le Secrétariat du CAT présenterait ensuite un document de synthèse qui réunirait les éléments essentiels des différentes présentations. Le président de séance a encouragé les membres du Comité à développer des critères de suivi crédibles, applicables et quantifiables. Enfin, les participants ont convenu qu'il était nécessaire de prendre en compte les expériences passées et d'en tirer les leçons afin de mieux répondre aux défis récurrents.

Discussions

7. Le représentant de la RDC a fait un exposé, présentant un *tableau de bord*, décrivant les responsabilités pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre au niveau national, régional et international. Le représentant de la CIRGL a présenté la contribution de son organisation qui a ensuite été approuvée par le représentant de la

SADC. Enfin, le représentant du Département des Affaires politiques de l'ONU a introduit le projet du Bureau de l'Envoyée spéciale de l'ONU.

8. Après une interruption de séance durant laquelle le Secrétariat a compilé les trois projets de critères de suivi, le Comité s'est à nouveau réuni en séance plénière afin d'examiner le document de synthèse. Le Secrétariat a présenté un document de travail qui énumère les critères de suivi et les mesures d'accompagnement dans les trois domaines thématiques afférents aux engagements nationaux, régionaux et internationaux de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, soit (a) les questions politiques et sécuritaires, (b) l'intégration économique régionale et (c) la coopération judiciaire au sein de la région.

9. Lors des discussions qui ont suivi et se sont déroulées dans une atmosphère cordiale, les participants ont salué les trois présentations, dont le *tableau de bord* proposé par la RDC, ainsi que les efforts d'harmonisation du Secrétariat. Ils ont formulé des commentaires sur les critères de suivi proposés et en ont suggéré d'autres. Relevant qu'il existait de nombreuses similarités entre les projets présentés, les participants ont souligné que le document final devrait être raccourci et devrait inclure un calendrier de mise en œuvre pour chacun des critères de suivi. Certains participants ont mis en garde contre le risque d'inclure trop de détails ainsi que des critères non-conformes avec l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Cependant, d'autres participants ont relevé que les critères de suivi et les mesures d'accompagnement devaient être explicites et spécifiques, afin d'éviter les erreurs d'interprétations lors du processus de mise en œuvre.

10. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'encourager les efforts de paix régionaux en cours visant à régler la crise dans l'est de la RDC, y compris les négociations de Kampala entre le Gouvernement de la RDC et le M23, le cadre tripartite entre l'Afrique du Sud, l'Angola et la RDC, le processus quadripartite de Oyo initié par la République du Congo ainsi que d'autres initiatives similaires. Les participants ont aussi remarqué l'importance des mécanismes régionaux destinés à renforcer la confiance entre les pays, dont le Mécanisme conjoint de vérification élargi et le Centre conjoint de renseignements de la CIRGL, tous deux basés à Goma. Toutefois, ils ont reconnu que ces mécanismes régionaux doivent être renforcés. Des commentaires et des recommandations ont aussi été formulés au sujet des projets économiques, y compris en matière d'intégration économique régionale, et du rôle essentiel des organisations régionales, dont la Communauté économique des Grands Lacs qui devrait être revue au plus haut niveau politique. Enfin, les participants ont réclamé le soutien des bailleurs bilatéraux et multilatéraux pour assurer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

Session de clôture

11. A la suite d'intenses discussions en plénière, le Secrétariat a compilé toutes les contributions dans un document de synthèse. Les participants ont reconnu que, compte

tenu des contraintes de temps, il serait impossible de traiter de toutes les questions soulevées et de mener à bien la formulation des critères de suivi durant la première réunion du CAT. Suite à la proposition de la coprésidence, les participants ont convenu de fournir leurs commentaires et contributions additionnels au document de synthèse au plus tard le 5 juillet. La coprésidence a encouragé les délégations à proposer en annexe une brève liste de critères de suivi prioritaires, avec un calendrier et des responsabilités clairement définies pour la mise en œuvre de chacun des critères. La Secrétariat devra ensuite faire la synthèse de ces contributions en un document consolidé qui sera envoyé aux délégations au plus tard le 12 juillet. Les participants ont convenu de se retrouver les 22 et 23 juillet à Nairobi pour examiner le document consolidé qui sera ensuite soumis à l'approbation des Chefs d'Etat de la CIRGL lors de leur Sommet prévu le 31 juillet à Luanda, en Angola. Les propositions de critères de suivi et mesures d'accompagnement seront alors présentées lors de la réunion du Mécanisme régional de suivi prévue en septembre en marge de l'Assemblée générale de l'ONU.

Nairobi, le 2 juillet 2013.